



Diplôme d'Université HABILITATION À LA MAÎTRISE D'OEUVRE EN SON NOM PROPRE



Niveau d'études visé : Bac + 5



ECTS : 60 crédits



Durée : 1 an



Formation initiale



Formation en alternance



Personnes en reprise d'études financées et demandeurs d'emploi



Accessible en VAE



Présentation et objectifs

La formation à l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a été mise en place à l'Université de Corse en 2023 en collaboration avec l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.

L'objectif de l'HMONP est de former des architectes capables de s'adapter aux situations et aux sujets les plus divers par une approche méthodologique structurée. Les différents modes pédagogiques proposés (cours théoriques, séminaires mensuels encadrés par les directrices et directeurs d'études, accompagnement de la mise en situation professionnelle) permettent aux architectes diplômés/es d'État (ADE) qui suivent cette formation de développer une grande flexibilité et une capacité d'adaptation au monde professionnel. L'obtention de l'HMONP permet par ailleurs aux architectes diplômés d'état d'exercer en nom propre.



Conditions d'accès

- Être titulaire d'un diplôme d'État en architecture ou d'un diplôme équivalent de pays de l'Union européenne reconnu par l'ordre des architectes
- Double inscription à l'Université de Corse et à l'ENSA Versailles
- Possibilité de VAE avec 3 ans d'expérience



Contacts

Directeur des études



Tihay Felicelli Virginie

0420202296 | tihay_v@univ-corse.fr

Secrétariat pédagogique



Battini Sophie

0495450248 | paolitech@univ-corse.fr



Enseignements dispensés

Le premier semestre comprend un tronc commun de trois blocs de cours théoriques magistraux, dans les domaines fixés par l'arrêté du 10 avril 2007 :

1. La responsabilité du maître d'œuvre
2. L'économie du projet
3. Les réglementations, normes constructives, usages

Au travers de ces trois domaines, les thèmes suivants seront abordés :

- Les responsabilités de l'architecte, financière, juridique, sociétale....
- L'agence, la commande, la communication, les aspects réglementaires
- Les conditions d'exercices (organiser, prospecter, gérer)
- Les missions et contrats de maîtrise d'œuvre privée et publique
- Le chantier

Le second semestre est dévolu à la mise en situation professionnelle et aux séminaires mensuels, véritable accompagnement méthodologique. Les architectes diplômés d'état choisissent leur sujet de mémoire professionnel et le présentent lors d'une soutenance.

Compétences visées

La formation permet à l'architecte diplômé d'État d'acquérir, d'approfondir ou d'actualiser ses connaissances dans trois domaines spécifiques :

- les responsabilités personnelles du maître d'œuvre : la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission (contrat, assurances...), les relations avec les partenaires (cotraitance...), la gestion et les techniques de suivi du chantier ;
- l'économie du projet : la détermination du coût d'objectif, les liens avec les acteurs (économiste, bureaux d'études techniques, entreprises...);
- les réglementations, les normes constructives, les usages.

Attendus nationaux ou spécifiques

Formation répondant à l'Arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000461681/>.

Insertion professionnelle

Secteurs visés :
Architecture

Métiers visés :
• Architecte

Consultez les chiffres clés sur <https://enquetes.universita.corsica>

Poursuites d'études

Doctorat
Pour en savoir plus, contactez le directeur des études.

Plus d'informations sur :

- La préinscription
 - L'inscription
 - La vie étudiante : engagement étudiant, activités culturelles et sportives...
- >>> studia.universita.corsica



Version détaillée de la fiche